

Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève

|  |
| --- |
| **Intervention d’ouverture du Président de la délégation belge à l’occasion de la présentation par la Belgique de son 6ième rapport sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.**Date: 15 Octobre 2019 |

**CHECK AGAINST DELIVERY**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Membres du Comité,

La Belgique a l’honneur de présenter au Comité des droits de l’Homme son 5ème et 6ème rapport combiné sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Mon pays saisit cette occasion pour rappeler l’importance qu’il attache à la protection et à la promotion des droits de l’Homme. Ainsi, la Belgique a toujours apporté son soutien aux mécanismes conventionnels au sein des Nations Unies, qui sont au cœur du cadre global des droits de l'Homme et qui jouent un rôle fondamental dans la promotion et la protection des droits de l'Homme au niveau national. Un des engagements volontaires de la Belgique à l’occasion de sa candidature pour le Conseil des Droits de l’Homme en 2016 était, en effet, ‘de coopérer activement avec les différents comités en déposant ses rapports périodiques dans les délais, en entamant un dialogue interactif au moment de la défense orale de ses rapports et en donnant activement suite aux recommandations formulées par les comités’. La Belgique continuera à donner suite à cet engagement volontaire, et donc également par rapport à cette Convention.

Comme membre du Groupe d’amis sur le renforcement des organes de traités, la Belgique attache une grande importance au fonctionnement efficace des organes de traités et soutient activement la mise en œuvre de la résolution 68/268 de l’Assemblée générale.

Mon pays salue d’ailleurs la décision du Comité de passer en 2020 à un cycle d'examen prévisible, d’implémenter un modèle opt-in de procédure de rapportage simplifiée et de poursuivre ses efforts pour aligner ses méthodes de travail et ses listes de points à traiter conformément à celles des autres organes conventionnels.

Dans notre structure fédérale unique, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques relève de la compétence de plusieurs gouvernements. Le rapport et la réponse à la liste des questions qui sont soumis à votre examen, sont ainsi le fruit d’une étroite collaboration entre les diverses entités fédérales et fédérées afin de donner une vision globale du respect par notre pays des dispositions de la Convention. En outre, des contacts ont eu lieu avec des représentants de la société civile en amont de ce dialogue. La Belgique salue leur présence lors de ce dialogue constructif.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Membres du Comité,

La délégation belge est composée de la manière suivante :

***A. Au niveau fédéral***

Pour la Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies à Genève :

* Moi-même en tant que Représentant permanent,
* ainsi que Madame Marleen Steenbrugghe, *Premier secrétaire*

Pour les Services Publics Fédéraux (SPFs)

* Monsieur Daniel Flore, *Directeur général, Direction générale Législation Libertés et Droits fondamentaux, Service Public Fédéral Justice*
* Madame Vicky De Souter, *Conseiller, Service Droit pénal, Direction générale Législation Libertés et Droits fondamentaux, Service Public Fédéral Justice*
* Monsieur Philippe Wéry, *Conseiller, Service Droits de l’Homme, Direction générale Législation Libertés et Droits fondamentaux, Service Public Fédéral Justice*
* Madame Sandrine Rochez, *Conseiller juridique, Direction de la coopération policière internationale, Police fédérale belge*
* Monsieur Gilles Beutels, *Attaché, Office des Etrangers, Service Public Fédéral Intérieur*
* Madame Sylvie Kormoss, *Attachée, Membre de la Cellule internationale du Service Public Fédéral Intérieur*
* Madame Isabelle Leclercq, *Attachée, Service Droits de l’Homme, Direction générale Législation Libertés et Droits fondamentaux, Service Public Fédéral Justice*
* Madame Justine Lefebvre, *Attachée, Service Droits de l’Homme, Direction générale Législation Libertés et Droits fondamentaux, Service Public Fédéral Justice*
* Monsieur Laurent Sempot, *Attaché, Direction générale Etablissements pénitentiaires, Service Public Fédéral Justice*
* Monsieur Eric van den Bosch, *Attaché, Cellule égalité des chances, Direction générale Législation Libertés et Droits fondamentaux, Service Public Fédéral Justice*

***B. Au niveau des entités fédérées***

Pour la Communauté française et la Région wallonne

* Madame Fabienne Reuter, *Déléguée générale pour la Communauté française de Belgique et la Région wallonne à Genève*
* Monsieur François Tricarico, *Directeur, Direction des Relations internationales du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles*
* Monsieur Axel Van Weynendaele, *Directeur, Direction Appui, Relations internationales et extérieures, Agence pour une vie de qualité (AVIQ), Région wallonne*
* Madame Audrey Moncarey, *Attachée de la Communauté française de Belgique et de la Région wallonne à Genève*

Pour la Communauté flamande et la Région flamande

* Monsieur David Maenaut, *Délégué général du Gouvernement flamand auprès des Nations Unies à Genève*
* Madame Charlotte Dekempeneer, *Chargée de mission - Juriste, Gouvernement flamand*

La délégation belge ci-présente illustre la pluralité des instances politiques chargées d’assurer le respect des droits civils et politiques. Sa composition reflète la structure de l’Etat belge suite aux différentes réformes institutionnelles.

Avec votre accord, Monsieur le Président, je voudrais maintenant céder la parole au chef de délégation-adjoint, M. Daniel Flore, pour souligner les évolutions significatives ainsi que le fonctionnement et les priorités du rapport à l'examen aujourd'hui.

Je vous remercie Monsieur le Président.